

Concours Régional Papier Monochrome

Règlement saison 2018/2019

1. Dates et lieu

Le Concours Régional Papier Monochrome (NB) aura lieu le 26 janvier 2019, dans les locaux du Photo Club de Biviers (38), chemin de la Moidieu.

Les renseignements pour participer au repas de midi seront transmis avant la date du jugement.

Le jugement du concours aura lieu le matin (9 heures à 12 heures), une large place sera dédiée à la discussion avec les juges, commentaires sur les photos. Puis, les résultats du Concours Régional Images Projetées Monochrome seront dévoilés par une projection de toutes les photos ayant participé, puis les images les mieux classées dans leur ordre inverse de classement.

2. Inscription

Le concours est ouvert à tous, auteurs affiliés ou non. Une personne non affiliée devra s'acquitter d'une somme de 5€ (ceci pour chaque concours auquel elle souhaite participer), payé par chèque à l'ordre de l'UR11, et adressé au Commissaire Régional qui vérifiera les listes de participation. Si le paiement n'est pas reçu à la date du concours, les photos ne seront pas jugées.

Adresse d'envoi de ce paiement (pouvant accompagner les photos) :

Monsieur Jacques VANNEUVILLE
153 Montée de la Croix Gouvoux
38510 S^T VICTOR DE MORESTEL

Toutes les photos (maximum 5 photos par auteur, pas de limite par club), devront être inscrites au concours par l'intermédiaire du site <http://copain.federation-photo.fr>, avant le 13 janvier 2019, minuit.

Lors de l'inscription, le fichier correspondant à l'image proposée pour la compétition devra être téléchargé, en format JPEG 1920 x 1920 pixels, poids maxi 3Mo. Cette appellation signifie que le plus grand côté de l'image devra avoir une définition de 1920 pixels.

3. Envoi des photos

Les photos, montées sur support format 30x40 cm (+/-5 mm), épaisseur maxi 2mm, devront être envoyées, avant le 19 janvier 2019, afin que toutes les images soient parvenues au commissaire avant le 15 janvier. Chaque photo devra comporter au dos (**en haut à gauche**) l'étiquette téléchargée sur le site ci-dessus après son inscription.

Les photos seront envoyées à l'adresse suivante :

Monsieur Jacques VANNEUVILLE
153 Montée de la Croix Gouvoux
38510 S^T VICTOR DE MORESTEL

Une attention particulière doit être apportée à la réalisation du colis qui sera pris en charge par un transporteur. Nous vous recommandons une boîte en carton suffisamment épais et une couche de plastique à l'intérieur pour éviter l'entrée d'humidité, le tout fermé par un ruban adhésif solide. Si besoin, indiquez sur le colis quel côté ouvrir.

4. Retour des photos

Les photos seront rendues lors de la « Journée de l'UR » (dont le lieu n'est pas encore décidé), ou lors de notre AG.

Les images les mieux classées seront envoyées pour participer au Concours National (voir point suivant) et pourront être conservées pour exposition dans un délai maximal de la fin de l'année.

5. Autres points

Ce concours est qualificatif pour le Concours National 2 Monochrome. Le quota d'images qualifiées pour notre UR est de 55 pour 2019.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Commissaire Régional :

- N&B : Jacques Vanneville : jacques.vanneville@wanadoo.fr
- ou au Président de l'UR11, Dominique Gastaldi (presur11@federation-photo.fr)

Les dispositions du « Guide des compétitions », rédigé par la FPF, sont applicables. Veuillez vous y référer. Il est disponible ici : <http://federation-photo.fr/competitions-livret/>